

CHAPITRE 1

L'ÉPREUVE ORALE

DE CULTURE GÉNÉRALE

► L'esprit de l'épreuve

Il n'existe pas, à l'évidence, une épreuve d'oral, unique et singulière, et valable pour tous les concours.

Il va de soi que lorsqu'une grande école, un institut, une université, etc. organise une session d'oraux, les critères seront variables d'un concours à l'autre. Ainsi, une école d'ingénieur proposera des modalités d'interrogation et d'entretien différentes de celles d'un IEP ou d'un BTS.

Il appartient à chaque candidat de bien se documenter sur les modalités précises de l'épreuve. La durée de préparation peut aller de quelques minutes à plus d'une heure, et la présentation peut aller de 5 minutes à plus d'une demi-heure.

Recenser toutes les formes d'épreuve orale serait aussi fastidieux qu'inutile : il est plus intéressant de tenter de définir ce qu'est l'esprit de l'épreuve, en assumant le risque d'une certaine schématisation.

Comme nous l'avons brièvement indiqué en introduction, le principe de l'épreuve est de nouer une rencontre entre le candidat et son jury, et que cette rencontre permette de mettre l'accent sur la **personnalité** et la **culture** de l'étudiant.

On peut légitimement se demander si, dans le cadre absolument artificiel d'une salle de classe, et dans la configuration peu engageante d'un face à face obligé, une relation authentique peut s'installer. En effet, n'est-il pas chimérique, voire absurde, de prétendre pouvoir cerner la personnalité et la culture d'un étudiant dans l'espace de quelques dizaines de minutes ? Tel habile rhéteur saura faire illusion, et offrir un avantageux – et mensonger – profil, quand tel esprit délié, mais réservé ou timide, ne saura pas se mettre en valeur, et offrira une piètre image de lui.

Nul n'ignore ces écueils, qui constituent la part d'erreur attachée à toute entreprise humaine. Mais que les candidats sachent que la conscience qu'ont les jurys de ces écueils contribue à atténuer – sinon à abolir – la part de l'erreur.

Venons-en à l'essentiel : que faut-il entendre par les mots **culture** et **personnalité** ?

On observera que les expressions « épreuve de culture générale » et « entretien de personnalité » sont les plus fréquemment employés pour définir ce type d'épreuve orale.

Ces épreuves existent pour donner à un jury, quel qu'il soit, la possibilité de faire connaissance avec un individu. Le jury n'attend pas une personnalité hors du commun, ne vous inventez pas une singularité ou une originalité fictives. Le jury n'attend pas non plus que vous révéliez votre intimité, les secrets de votre vie privée. En revanche, il s'attend à ce que vous soyez capable de comprendre que les représentations, les valeurs qui sont les vôtres sont pour une large part le produit d'une culture particulière : vous pouvez vous montrer capable de prendre du recul par rapport à vous-même.

Faire connaissance avec un candidat dans un « entretien de personnalité », ce sera rencontrer un être qui pense, raisonne, s'exprime, mais aussi entre en relation avec autrui. Comment imaginer, en effet, qu'un futur ingénieur ne sache pas se présenter, et mettre en mots, même sommairement, son moi ? Comment concevoir qu'un futur cadre commercial ignore tout ou presque des événements qui composent notre actualité ? Comment admettre qu'un futur journaliste n'ait aucune clarté du monde du sport, ou de la musique contemporaine ?

Qu'on se rassure : il ne saurait être question de viser on ne sait quel encyclopédisme dérisoire, qui conjuguerait superficialité et sophistique. Tout candidat, et c'est heureux, a droit à ses incompétences, et à ses ignorances. Mais, *a contrario*, il est patent que certaines lacunes sont des gouffres, qui interdisent de faire avancer la réflexion et paralysent toute démarche critique. Comme il est évident que l'absence de curiosité, le manque d'intérêt pour le bruissement du monde, sont incompatibles avec les ambitions affichées par des candidats à des grandes écoles ou à des postes de responsabilité.

Nous vivons, on l'a assez dit, et répété, à l'heure du village global et des médias généralisés. Le cadre de n'importe quelle entreprise n'est pas un simple exécutant : il doit savoir agir, réagir, et prendre l'initiative. Il doit savoir concevoir, et s'exprimer. Donner des consignes, impulser une action, et singulièrement de groupe, demande rigueur d'analyse, clarté de la formulation, dynamisme dans la réalisation. Ces qualités se vérifieront le moment venu, sur ce qu'on appelle aujourd'hui « le terrain ».

Mais comment décider, aujourd'hui, qui sera sur le terrain ? Comment repérer, à l'issue d'une scolarité, ceux qui sauront incarner les qualités que nous évoquions, sans oublier les valeurs éthiques ?

Les résultats obtenus en sciences – pures, exactes, appliquées, expérimentales ou humaines – sont acquis à l'écrit, et lors d'épreuves orales dites disciplinaires, et sanctionnent des capacités théoriques.

La dimension humaine, le « je-ne-sais-quoi » qui fait une personnalité, ne peut s'évaluer que dans la rencontre avec un jury. Pour, en somme, donner au candidat l'occasion de passer du *ce que je sais* à *ce que je suis*.

En somme, et pour le dire avec Montaigne, il faut préférer la tête bien faite à la tête bien pleine. Ou, plus exactement, il faut veiller à ce que la tête bien pleine soit, aussi, bien faite. La marche du progrès est telle que les savoirs, les techniques et les pratiques seront dépassés, voire obsolètes, demain ou après demain : l'étudiant du XXI^e siècle doit relever d'une forme de savoir qui procède plus de l'*apprendre* à que de l'*apprendre que*. Comment tester des aptitudes, des potentialités, des virtualités ? C'est par le dialogue et l'échange que le jury évalue les possibilités du postulant. Pour, en somme, donner au candidat l'occasion de mettre en harmonie le *ce que je veux* avec le *ce que je vaux*.

► Les attentes du jury

Se présenter devant un jury ne saurait s'apparenter à une simple improvisation : les mots « candidat » et « candide » ont la même étymologie (la couleur blanche, candida en latin), mais il s'agit de comprendre que le jury a des attentes, et que la simplicité naïve ne permettra pas de bien réussir l'épreuve.

Précisons l'idée d'« attentes du jury » : rappelons que le jury ne va pas évaluer le candidat avec une grille rigide et des critères de correction stricts. Le jury ne répugne pas, au contraire, à être surpris par une réponse inattendue, par une démarche originale, par une réaction détonante.

Pourquoi un jury de concours ?

Une grande école, un institut ou une institution, ont besoin de sélectionner, chaque année, des élèves. Futurs cadres de la nation, travaillant aussi bien dans le public que dans le privé, ils représentent l'avenir. Tout candidat doit se persuader qu'en passant devant un jury il incarne le renouvellement des générations. En d'autres termes, soyez persuadés que vous êtes attendus. Peut-on imaginer une année sans journalistes, sans

ingénieurs, sans cadres commerciaux ? Et après avoir fait vos preuves à l'écrit, vous les ferez lors de l'épreuve orale.

Qui est le jury ?

Comme nous l'avons rapidement expliqué en introduction, le jury est composé de membres chevronnés de l'institution scolaire et universitaire. Dans certains cas, leur sont adjoints des membres de la société civile. C'est pour le candidat une garantie : il sera évalué sur des connaissances, des compétences et des aptitudes, et non sur de simples impressions (que traduit bien le mot anglais *feeling*).

Le jury est mobilisé plusieurs jours, voire plusieurs semaines, pour une session : il travaille dans la continuité, et cherche à faire émerger, parmi les admissibles, les meilleurs, c'est-à-dire ceux qui correspondent le plus nettement à l'école ou au diplôme considéré. Il importe donc de bien comprendre que tout membre d'un jury évalue les candidats en fonction des caractères propres à telle École ou à tel diplôme.

Ainsi, une Grande École d'Ingénieur composera son Jury, pour l'épreuve de culture générale, en faisant appel à des professeurs de sciences humaines (lettres, philosophie, sociologie, psychologie), à des ingénieurs expérimentés (souvent cadres de l'École) et à des professeurs enseignant dans cette École.

Qu'attend le jury ?

Se présenter un jury, paraître devant lui, ne relève pas de la banalité. Rappelons les connotations du mot « épreuve » : lors d'une *épreuve* orale, on fait ses *preuves*, et cela est *éprouvant*. Il convient donc de donner à ce moment particulier une signification, elle aussi, particulière.

• Le vêtement

On observera que le jury a, pour l'occasion, fait un effort vestimentaire : qui imaginerait les membres d'un jury en tenue négligée, ou estivale, ou sportive ? Il appartiendra donc au candidat de choisir une vêtue correcte, c'est-à-dire qui soit à l'image du sérieux qu'il entend donner à sa présence devant tel jury, tel jour, pour telle épreuve.

Certains ont pu, pour qualifier ces comportements, parler d'hypocrisie sociale, c'est-à-dire, au sens propre, de théâtre, de mise en scène (l'hypocrite est, étymologiquement, celui qui porte un masque), et ce pour dénoncer le caractère artificiel des épreuves. Que leur répondre, sinon que, comme le disait Shakespeare, « le monde entier est une scène de théâtre », et que, par conséquent, la situation d'un concours ne saurait y échapper ? En

d'autres termes, nul n'est dupe, ni les jurys ni les candidats, du caractère formel de la situation. Les règles du jeu (*play* et *game* à la fois, respect du code et dimension ludique) sont connues, et partagées.

Peut-on dire qu'on juge sur l'apparence ? Oui, et fort heureusement. Car que penser d'un jeune adulte, présentant un diplôme de bon niveau, qui ignorerait qu'on ne se présente pas devant un jury comme on se rend au stade ou au café ? Accepter les subtilités et les codes du vivre ensemble social, c'est montrer son ouverture sur la pluralité des situations et sa capacité d'adaptation.

- *Le langage*

Parler un français correct, respectueux des codes grammaticaux, constitue, tous les rapports de jury l'attestent, une des attentes prioritaires des jurys.

Là encore, il ne s'agit pas de faire croire que le langage qu'il emploie le jour de son épreuve est celui qu'il utilise dans son salon ou sa voiture. Comprenons bien que l'épreuve orale fonctionne, *mutatis mutandis*, comme une « épreuve qualifiante » : symboliquement, le blanc et candide candidat passe devant un conseil des Anciens, et fait la preuve qu'il a tous les outils pour passer dans l'autre monde, celui des adultes, donc des responsabilités. S'habiller selon les codes vestimentaires, s'exprimer en fonction des principes linguistiques sont les deux premières caractéristiques de ce rite de passage.

Nous consacrerons, à la fin de cet ouvrage, un chapitre à la pratique de la langue. Nous distinguerons deux aspects : la correction grammaticale, et l'aisance dans l'expression. Les rapports de jury font état, pour le déplorer, et souvent avec véhémence, des libertés prises par trop de candidats avec les principes élémentaires : oubli systématique de la négation complète (ne... pas), méconnaissances des accords, conjugaisons fantaisistes, constructions incorrectes voire aberrantes, etc.

Que l'on nous comprenne bien : il ne s'agit pas, pour les candidats, de parler une langue écrite, ce qui serait la négation de l'oralité ! L'oral suppose des libertés, de la souplesse, une certaine décontraction, parfois. Mais l'exigence d'une certaine rigueur dans l'expression se fait jour de plus en plus dans les rapports de jury pour contrebalancer la vogue du langage relâché, celui des mails et des textos, qui, s'il a son charme, ne correspond pas aux attentes des examinateurs.

- *Les savoirs*

L'oral de culture générale, comme son nom l'indique, ne vise pas à contrôler des savoirs précis, ou pointus. Sont déclarés admissibles ceux qui ont fait la preuve de leurs capacités : seront déclarés admis ceux qui feront la preuve de leurs qualités.

Il est absolument impossible, et c'est heureux, de pouvoir recenser les savoirs attendus par les jurys. Ni les examinateurs ni les candidats ne croient à l'encyclopédisme naïf, répétons-le. Chacun d'entre nous a droit à ses ignorances, qui sont le signe que nous retenons l'essentiel, pour ne pas faire cas de l'inutile et de l'accessoire. L'érudit capable de réciter l'organigramme complet de la Grande Armée entre 1807 et 1810 a, certes, toute notre sympathie : mais ce savoir-là ne ressortit pas de la culture générale... En effet, nul jury ne saurait l'exiger d'un candidat. Cependant, quel jury admettrait qu'un candidat, bachelier depuis plusieurs années, ignore Napoléon et sa Grande Armée, laquelle constitue le signe de son appétit de conquête ?

Pour schématiser, on dira volontiers que le jury voudra s'assurer que le futur acteur social qu'il accueille connaît à la fois les **bases fondamentales** de notre culture et les **enjeux contemporains** auxquels notre culture se trouve confrontée.

Les « bases fondamentales » renvoient aux disciplines enseignées au lycée, et constituent le socle de connaissances à partir duquel on peut commencer à réfléchir. Il s'agit des Sciences humaines étudiées dans toutes les séries : les Lettres, la Philosophie, l'Histoire, la Géographie, ainsi que le Droit et l'Économie, tels que le découvrent les élèves de section ES. La culture scientifique est bien évidemment souhaitée, au moins dans une optique épistémologique, c'est-à-dire d'histoire et de philosophie des sciences. Le monde des Arts (peinture, musique, sculpture, architecture) doit être également connu, et considéré dans sa dimension historique et symbolique. La connaissance du fait religieux, indépendamment de toute foi ou croyance, est un élément constitutif de la culture générale : on sait combien le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam ont joué un rôle essentiel dans notre histoire.

Les « enjeux contemporains » représentent les grandes questions qui se posent, aujourd'hui, aussi bien au simple citoyen qu'à l'homme politique, et qui renvoient autant à la sphère de la vie privée qu'au champ élargi du public et du général. Il va de soi que les grands problèmes contemporains ne se peuvent penser, et comprendre, qu'en fonction d'une culture, et de connaissances établies : un ingénieur, un cadre commercial, un

administrateur, un journaliste qui aura à travailler avec les pays du Moyen-Orient ne pourra aborder quelque dossier que ce soit sans au préalable faire appel à une connaissance de cette région, complexe, diverse, avec laquelle les Occidentaux entretiennent des relations pétries d'histoire, et de mémoire.

On pourrait multiplier les exemples : le développement durable, le lien entre l'éthique et la génétique, le rapport subtil entre l'économique et l'idéologique, etc. On mesure que le va-et-vient est constant entre les bases fondamentales et les enjeux contemporains. Pour éviter que la réflexion sur le monde qui est le nôtre se réduise à des impressions, des opinions ou des préjugés, il convient de se poser des questions en utilisant des concepts, en convoquant des références historiques, en s'appuyant sur des témoignages littéraires. Quand le professeur Testart prend conscience que sa pratique de médecin en PMA (procréation médicale assistée) fait courir des risques à ses valeurs, il forme devant ses yeux le signe de ponctuation le plus important qui soit, et qu'il emprunte aussi clairement à Socrate qu'à Montaigne : **le point d'interrogation**.

Poser un point d'interrogation, c'est prendre du recul, de la distance, un point de vue de surplomb par rapport à ce que l'on fait, dans ce qu'on nomme « le feu de l'action ».

Poser un point d'interrogation, c'est prendre l'attitude si bien exprimée par le sculpteur Rodin dans son œuvre *Le Penseur*.

Poser un point d'interrogation, c'est s'obliger à poser la question de la question : non pas admettre sans condition, mais, au contraire, mesurer la validité d'un discours, d'un propos.

- D'où ce conseil : veillez à construire tous vos exposés en fonction de ce qu'on appelle une **problématique**, c'est-à-dire un réseau de questions ; veillez à développer votre discours en installant, de manière explicite, des questions.

▮ Le sujet, trait d'union entre jury et candidat

« À quelle sauce vais-je être dévoré ? » : telle est bien souvent la question, formulée avec anxiété, qui vient aux lèvres du tout récent candidat admissible à un concours. L'idée, naïve et spontanée, est celle d'une épreuve où le pauvre candidat, tassé sur une petite chaise, reçoit un feu roulant de questions perverses, constituant un lacs de pièges. Une brochette de vieillards haineux, face à lui, n'a qu'un but : l'humiliation au présent en vue de l'ajournement définitif.

Nuançons.

Le plus simple des conseils à donner à tout (futur) candidat à un oral de culture générale est de se mettre à la place du jury.

(Risquons l'analogie avec le jeu du football : si on veut permettre à un gardien de but de saisir ce qui se passe dans la tête (et les pieds) du joueur qui lui fera face lors d'un penalty, la meilleure piste est de lui proposer de prendre la place du tireur de penalty, pour vivre, physiquement, non plus l'angoisse du gardien de but au moment du penalty, mais les affres du tireur de but au même instant.)

Si le candidat se met, mentalement, à la place du jury, et qu'il en épouse les principes, il comprendra que le mythe de la question-piège tombe de lui-même : comment une question de ce type permettra-t-elle au candidat de se révéler ? Quel bénéfice trouvera le jury à rendre sans voix un candidat qu'il veut, précisément, entendre pour l'apprécier ? N'oublions pas que le jury a pour objectif de repérer les meilleurs éléments : va-t-il courir le risque de frapper de mutisme un brillant sujet, et ce sur une question à la pertinence plus que douteuse ?

Précisons.

Le jury, pour distinguer les candidats les plus performants, donnera non pas un sujet-piège, mais plutôt un sujet-tremplin. C'est-à-dire un sujet qui permette au candidat de se mettre en valeur, en non pas en échec.

À l'évidence, tout sujet peut être abordé. Le jury et le candidat sont humains, et, comme l'a dit TERENCE, « rien de ce qui est humain ne m'est étranger ». En principe, le jury s'abstiendra de poser des questions précises renvoyant à la vie personnelle et intime du candidat, c'est-à-dire à ses croyances ou à ses options. *A priori* un jury n'interrogera pas un candidat sur ses opinions politiques, sur sa vie sexuelle ou sur ses croyances religieuses. En revanche, il va de soi que le débat pourra porter sur le politique (au sens grec de la vie en communauté dans la cité), sur les comportements humains en général (dont l'amour) et sur le fait religieux (on fera bien la différence entre la culture religieuse et la croyance religieuse, la première relevant du savoir et la seconde de la foi).

Si un candidat trop lisse, trop réservé, trop consensuel, met toute son énergie à ressembler à l'image stéréotypée qu'il se fait des attentes du jury, les examinateurs tenteront de le contraindre à renoncer à cette neutralité insipide. Une question provocatrice, une remarque piquante auront pour fonction de faire sortir le candidat de sa carapace et donc d'améliorer sa prestation. Cela ne contraindra jamais le candidat à dévoiler son intimité,